The background of the page is a soft-focus photograph of several green leaves. The leaves are in various shades of green, from light lime to a deeper forest green. They are scattered across the page, with some in the foreground and others in the background, creating a sense of depth and a natural, organic feel. The lighting is bright and even, highlighting the veins of the leaves.

PROJET DE RESEAU 2016-2019

RESEAU REP+ LE TOULLEC – CIRCONSCRIPTION DU PORT

Académie de la Réunion

ACADEMIE DE LA REUNION - PROJET DE RESEAU 2016 – 2019

Réseau REP+ LE TOULLEC – Circonscription du PORT

IEN : M. BURKIC Jean-Paul

PRINCIPAL : M. MALET Sully

IA-IPR REFERENT : M. SCHRAPFFER Pascal

COORDONNATEUR : M. DEBENAY Laurent

Références : Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 - Refondation de l'éducation prioritaire – BO n°23 du 05-06-2014

Sommaire	Page
I. Structure du réseau	1
I.1/Composition du REP+	1
I.2/Ressources humaines	1
II. État des lieux	2
II.1/Réussites du réseau	2
II.2/Repérage des difficultés	2
II.3/Pistes de progrès	2
III. Indicateurs de contexte et de performance	3
III.1/Catégories socio-professionnelles	3
III.2/Evolution du retard scolaire	3
III.3/Retard à l'entrée en 6 ^{ème}	4
III.4/Résultats aux évaluations	4
III.5/Résultats au DNB	5
III.6/Orientations post-3 ^{ème}	5
IV. Orientations pédagogiques et éducatives – Plan d'actions	6
IV.1/Plan d'action du réseau	6
IV.2/Partenariats	7
V. Organisation et fonctionnement du réseau	7
V.1/Instances	7
V.2/Organisation du travail collaboratif et des formations	8

ANNEXES :

Fiches-actions

Lettre de mission du professeur supplémentaire REP+

Lettre de mission de l'assistant pédagogique REP+

Lettre de mission du coordonnateur-réseau

Fiche de poste du coordonnateur REP+ Le Toulelec

Pendant les trois années du projet de réseau, une auto-évaluation annuelle sera menée afin de réactualiser le projet en fonction des évolutions observées. Les modifications apportées pourront faire l'objet d'annexes complémentaires au document initial.

I/ STRUCTURE DU RESEAU

I.1/Composition du REP+

Type d'établissement		Nombre d'étab.	Nombre de classes ou divisions	Effectifs scolarisés	Effectif moyen par classe
Ecoles maternelles		5	23	443	19.3
Ecoles élémentaires		4	36	756	21.0
Sous-total		9	59	1199	20.3
Collège	6°	1	6	134 + 16 Segpa	22.3
	5°		6	138 + 16 Segpa	23
	4°		5	118 + 15 Segpa	23.6
	3°		7	148 + 22 Segpa	21.1
Sous-total		1	24 + 5 Segpa	538 + 69 Segpa	23.2
Classe-passerelle		X	1	13	13
ULIS Ecole			3	16	5.3
SEGPA			5	69	13.8
ULIS Collège			1	12	12
TOTAL 2		10	100	1847	

	Responsables	Contacts
IEN Le PORT	M. BURKIC Jean-Paul	0262 42 14 69
IA-IPR référent	M. SCHRAPPFER Pascal	0262 48 14 17
Collège Le Toullec	M. MALET Sully / Mme SAKOT Patricia	0262 71 18 00
Coordonnateur	M. DEBENAY Laurent	0262 42 14 69
Maternelle A. Bolon	M. DEROZARD Nicolas	0262 43 42 36
Maternelle E. Dayot	M. GOGUE Raphaël	0262 42 07 45
Maternelle I. Grondin	M. CAPOUTRIE Patrick	0262 42 22 10
Maternelle B. Hoareau	Mme DEILHES Isabelle	0262 43 27 81
Maternelle L. Vergès	M. ?	0262 42 07 88
Elémentaire A. Bolon	Mme BAILLIF Ghislaine	0262 43 49 70
Elémentaire E. Dayot	Mme NARAYANIN Lysie	0262 42 08 50
Elémentaire B. Hoareau	M. CADET Vincent	0262 42 20 26
Elémentaire L. Vergès	Mme LABY Maryse	0262 42 02 41

I.2/ Ressources humaines

Moyens partagés	
<ul style="list-style-type: none"> • 4 ETP professeurs supplémentaires REP+ • 1 médecin scolaire • 2 infirmières 	
Ecoles	Collège Le Toullec
<ul style="list-style-type: none"> • 58 PE • 3 PE en ULIS (+ 5 AESH) • RASED (3 maîtres E, 1 maîtres G, 1 psychologue) • 4 PE sur le dispositif PDMQDC* • 1 ETP assistant pédagogique REP+ • 4 assistants d'éducation • 1 UPE2A 	<ul style="list-style-type: none"> • 59 PLC • 4 PLP • 5 PE en SEGPA • 1 PE en ULIS • 1 ETP assistant pédagogique REP+ • ½ Co-psy • 1 Assistant social

*PDMQDC = Plus de maîtres que de classes

II. ETAT DES LIEUX

Réussites du réseau

- **Elévation du niveau des acquis** des élèves de **CE1 et CM2** aux paliers 1 et 2 du socle commun ;
- Taux de réussite au **DNB en nette hausse** entre 2010 et 2015 ;
- **Liaisons pérennes** (sutures, convergence, voisinage) ;
- Implantation de la **co-intervention** dans les pratiques d'enseignement ;
- **Mutualisation des pratiques, des outils et des savoir-faire** en lien avec le développement des concertations et des formations à destination des enseignants (REP+, PAF, animations pédagogiques, commissions du conseil écoles-collège,...) ;
- **Projets pédagogiques et éducatifs** installés ;
- Développement des **commissions d'harmonisation** pour le passage **CM2/6^{ème}** ;
- **Suivi des élèves** avec construction d'outils communs élémentaire-collège ;
- Lien renforcé au cours des 5 dernières années entre **l'éducatif et le pédagogique** (classe passerelle, scolarisation des moins de 3 ans dans les classes de PS, adulte-relai, salon des parents,...) ;
- **Pilotage commun des 3 réseaux** pour une harmonisation et une mutualisation sur l'ensemble de la circonscription.
- **Devenir des élèves qui quittent le réseau** (post-3^{ème}) : beaucoup moins de décrochage scolaire et orientation vers des formations diplômantes.
- Fonctionnement des 6 **commissions menées par l'équipe de circonscription** en pilotage partagé (dispositifs d'aide, numérique, maternelle, élémentaire, vie scolaire et EAC)

Repérage des difficultés

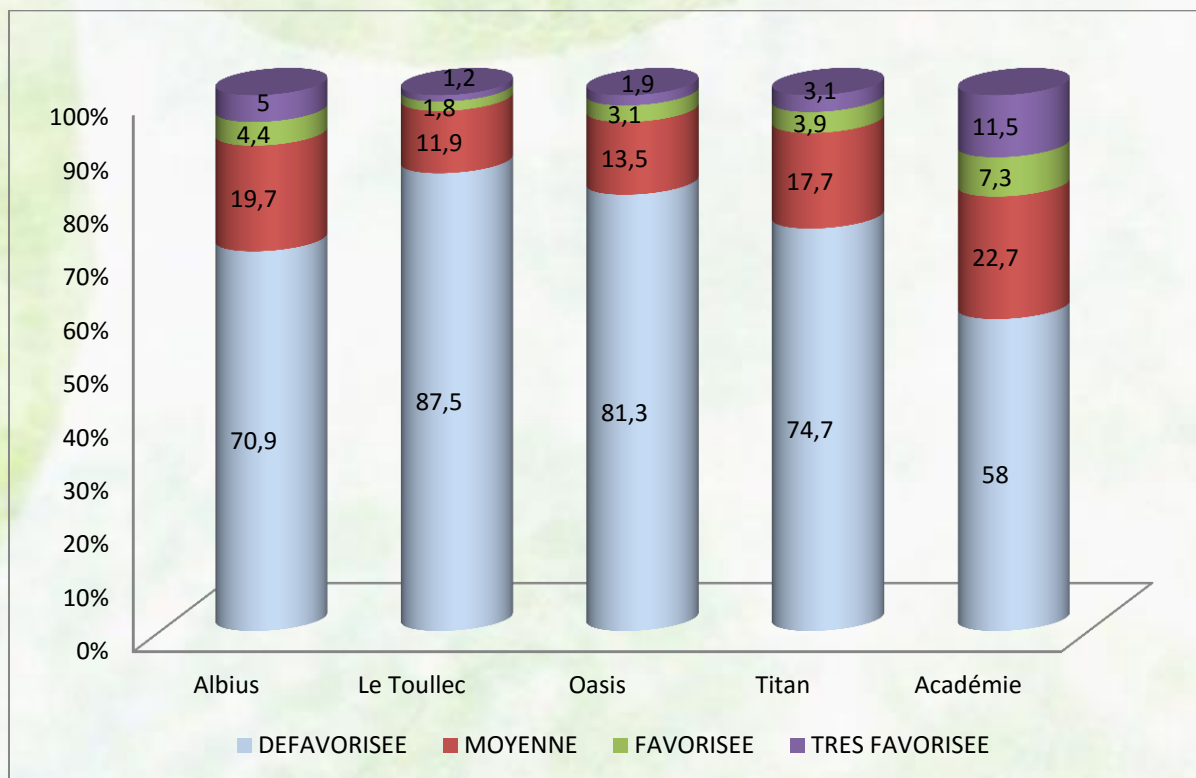
- Difficulté d'**organisation des formations et des concertations** (temps communs, salles,...) ;
- Difficulté à **trouver des formateurs** disponibles 1^{er}, 2nd degré et inter-degrés ;
- Difficulté pour **l'harmonisation des pratiques pédagogiques** (modes d'évaluation, différenciation, outils de suivi) ;
- Dispositif **D'col** non adapté aux difficultés des élèves du réseau et non cohérent avec les dotations informatiques actuelles dans les écoles.

Les pistes de progrès

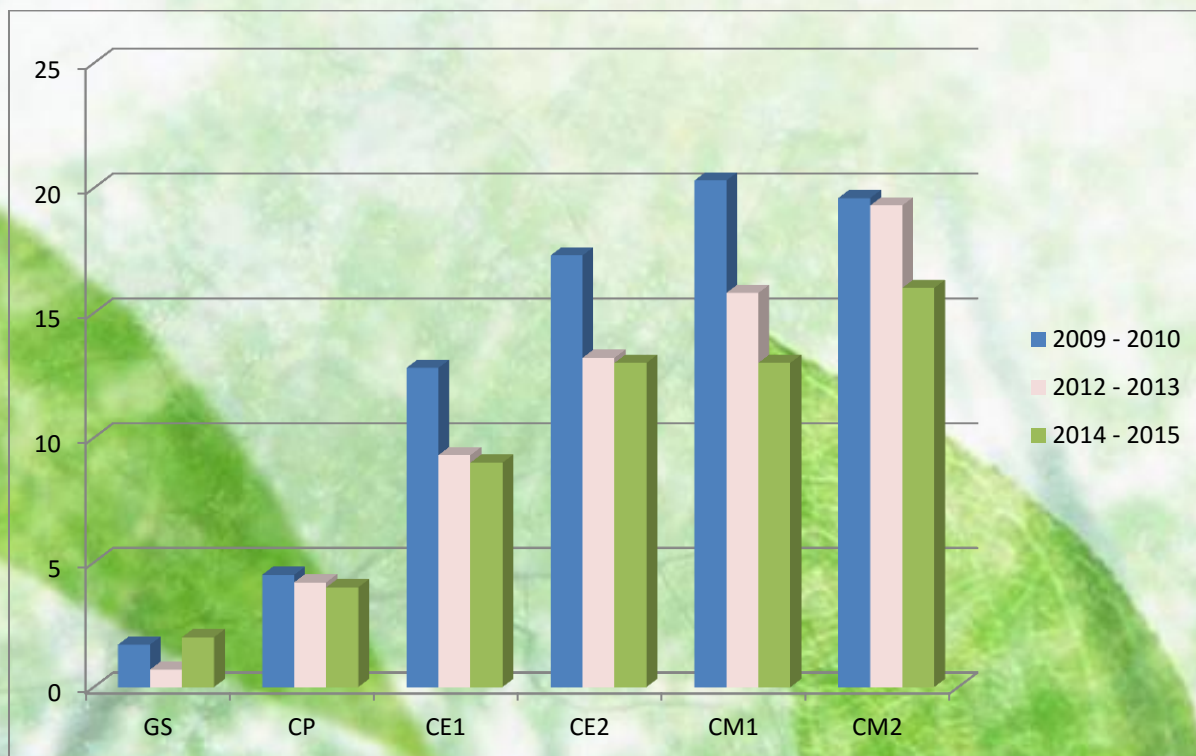
- Rechercher de **nouvelles modalités** pour développer les **concertations et les formations** inter-degrés ;
- Développer la **liaison intra-cycle** (cycle 3) (progressivités par domaine, outils communs, pratiques pédagogiques, suivi des élèves) ;
- Favoriser le **développement de nouveaux projets** pédagogiques inter-degrés ;
- Renforcer **l'acquisition du lire-écrire-parler** avec une prise en compte du créole et de la culture réunionnaise ;
- Améliorer **l'efficacité du dispositif PDMQDC** dans certaines écoles élémentaires du réseau ;
- **Lier** davantage le **pédagogique et l'éducatif** ;
- Développer la **scolarisation des moins de 3 ans** (dans les classes de PS ou en dispositif-passerelle) ;
- Réinstaurer **la continuité de l'apprentissage des langues étrangères** entre élémentaire et collège (volonté de réinstaurer la 6^{ème} bilangue).

III.INDICATEURS DE CONTEXTE ET DE PERFORMANCE

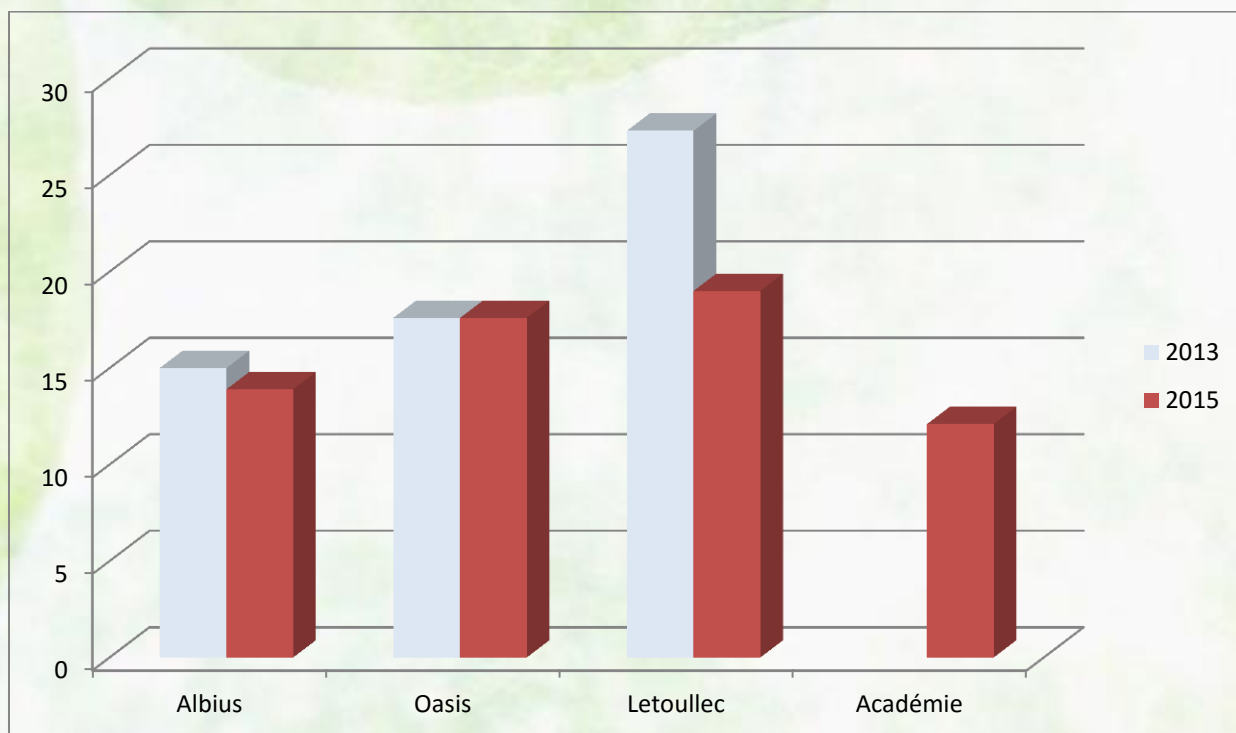
III.1/Catégories socio-professionnelles (2015)



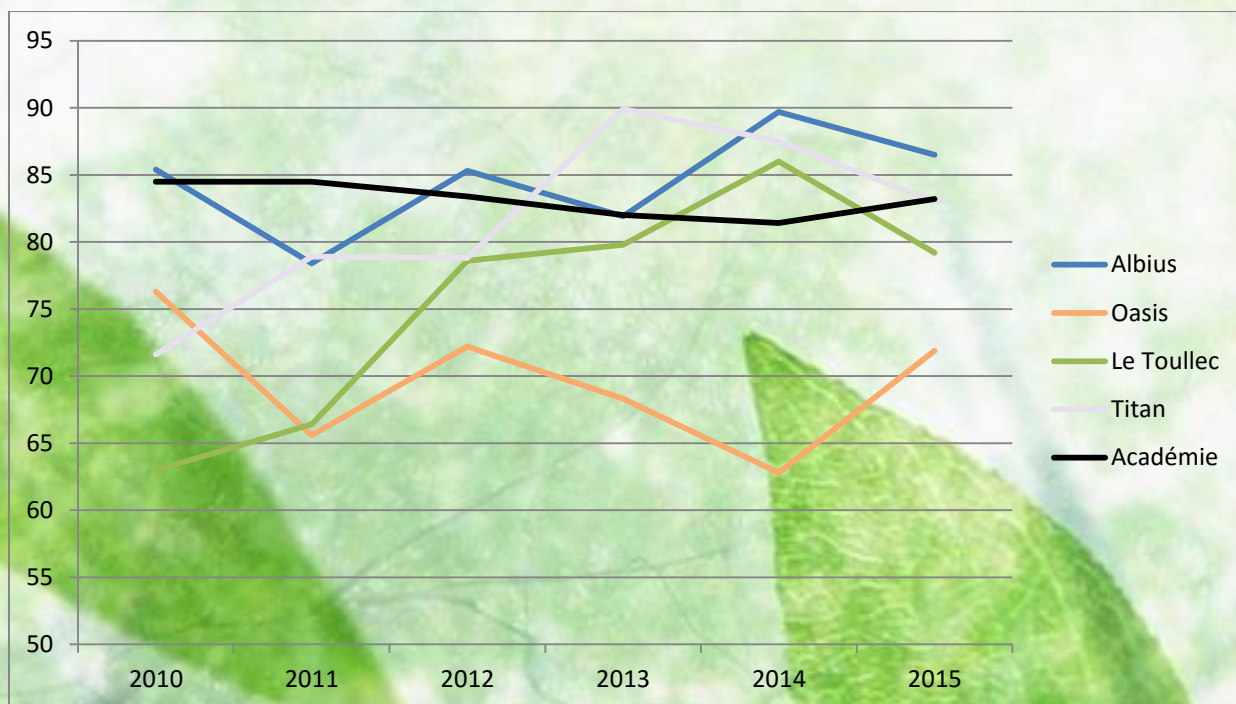
III.2/Evolution des taux de retard scolaire



III.3/Retard à l'entrée en 6^{ème}



III.4/Résultats au DNB



III.5/Résultats aux évaluations

FRANÇAIS			
	Niveau	juin 2011	juin 2015
% d'élèves ayant validé ou sur le point de valider les acquis du palier 1 du socle commun	CE1	59%	73%
	CM2	51%	66%
MATHEMATIQUES			
	Niveau	juin 2011	juin 2015
% d'élèves ayant validé ou sur le point de valider les acquis du palier 1 du socle commun	CE1	54%	72%
	CM2	45%	68%

III.6/Orientations post-3ème

Devenir des anciens élèves du collège Le Toullec en fin de 2^{nde} GT		
	2011	2015
1^{ère} générale (scientifique, littéraire, économique et sociale)	23.4%	41.6%
1^{ère} ST (services, production)	40.0%	40.0%
1^{ère} professionnelle	3.3%	0.0%
Redoublement	30.0%	15.4%

IV/ ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

V.1/Plan d'action du réseau

Le comité de pilotage a défini 3 axes prioritaires communs aux 3 secteurs qui trouvent une déclinaison spécifique dans chacun des secteurs. S'ajoutent également des objectifs prioritaires propres à chaque réseau.

- **Axe 1 : réussir l'école du socle,**
- **Axe 2 : personnaliser le suivi des élèves et rendre les aides efficaces,**
- **Axe 3 : rapprocher l'éducatif du pédagogique,**
- **Objectifs propres au réseau : « autres actions ».**

		Liaisons de voisinage	Liaisons de suture	Liaisons de convergence
Axe 1	2016-17	1-Rallye-lecture	8- Accès à Pronote en école élémentaire pour suivre ses anciens élèves dans leurs apprentissages et avoir un retour sur sa pratique pédagogique	12- ½ journée de solidarité en commun écoles/collège 13-Concertations et formations REP+ inter-degrés 14-Projet Hermès 15-Construction de progressivités cycle 3 16-Harmonisation des pratiques, des outils écoles/collège 17-scolarisation des enfants < 3 ans et classe-passerelle 18-Amélioration de l'efficacité du dispositif PDMQDC 19-Amélioration de l'efficacité du dispositif des professeurs supplémentaires REP+ 20-Comité de pilotage commun aux 3 réseaux (harmonisation sur l'ensemble de la circonscription)
	2017-18	1-Rallye-lecture 2-Projet C'est génial		
	2018-19	1-Rallye-lecture 2-Projet C'est génial 3-Projet Percus'trad		
Axe 2	2016-17		9-PPRE/PAP-passerelle et réunions d'harmonisation CM2/6 ^{ème} 10- ½ journée portes-ouvertes SEGPA parents + futurs élèves 11-Liens avec les partenaires (PRE, GUT)	12- ½ journée de solidarité en commun écoles/collège 13-Concertations et formations REP+ inter-degrés 16-Harmonisation des pratiques, des outils écoles/collège 18-Amélioration de l'efficacité du dispositif PDMQDC 19-Amélioration de l'efficacité du dispositif des professeurs supplémentaires REP+ 20-Comité de pilotage commun aux 3 réseaux (harmonisation sur l'ensemble de la circonscription)
	2017-18	4-Projet créole		
	2018-19	4-Projet créole		
Axe 3	2016-17		10- ½ journée d'information SEGPA à destination des parents pour limiter les refus d'orientation par les familles 11-Liens avec les partenaires (PRE, GUT)	12- ½ journée de solidarité en commun écoles/collège 13-Concertations et formations REP+ inter-degrés 17-scolarisation des enfants < 3 ans et classe-passerelle 20-Comité de pilotage commun aux 3 réseaux (harmonisation sur l'ensemble de la circonscription) 21-Création de guides d'entrée en maternelle, en élémentaire, au collège à destination des parents
	2017-18	5-Harmonisation des thèmes de travail avec les parents (adulte-relai, salons et café des parents,...)		
	2018-19	5-Harmonisation des thèmes de travail avec les parents (adulte-relai, salons et café des parents,...)		
Autres actions	2016-17	6-Cross écoles-collège 7-Projets ULIS-collège / primaire		22-Ecole ouverte (élèves de CM1 et CM2 accueillis par le collège durant 2 périodes de petites vacances – octobre et mai).
	2017-18	6-Cross écoles-collège 7-Projets ULIS-collège / primaire		
	2018-19	6-Cross écoles-collège 7-Projets ULIS-collège / primaire		

Fiches actions détaillées en annexes

IV.2/ Partenariats

Coopération avec les parents	Coopération avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des écoles et du collège aux parents pour réussir l'intégration (salon des parents, café des parents, ½ journées de valorisation du travail des élèves, classe passerelle,...) ; • Invitation des parents à des journées portes-ouvertes, en particulier pour la SEGPA (afin de limiter les refus d'orientation des parents) ; • Projet de création d'un guide d'entrée à l'école à destination des parents ; • Implication des parents dans les projets (école, collège ou inter-degrés). 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de travail et élaboration d'actions entre les acteurs du réseau et ceux de la politique de la ville (DRE, contrat de ville,...) ; • Lien entre les acteurs du réseau et les associations locales (Farfar,...) ; • Lien avec le GUT concernant le suivi d'élèves à besoins éducatifs particuliers ; • Lien avec les structures culturelles de la commune pour construire les parcours EMC et EAC dans le but de contribuer à la réussite et à l'épanouissement des élèves par le développement de l'autonomie et de la créativité.

V/ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU

V.1/Instances

COMITE DE PILOTAGE (pour les 3 secteurs de l'éducation prioritaire de la circonscription du PORT)	
Composition	Prérogatives
<ul style="list-style-type: none"> • IEN • 3 principaux de collège • 3 principaux-adjoints • 3 I.A.-I.P.R. référents • 3 coordonnateurs • 1 C.P.C. • Toute autre personne pouvant apporter un avis ou une expertise en fonction de l'ordre du jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations stratégiques • Organisation du réseau • Organisation et suivi des formations • Suivi et évaluation des actions
CONSEIL ECOLE-COLLEGE (pour chaque secteur de l'éducation prioritaire de la circonscription du PORT)	
Composition	Prérogatives
<ul style="list-style-type: none"> • IEN • Principal de collège • Principal-adjoint • I.A.-I.P.R. référent • Le coordonnateur • 1 C.P.C. • 1 représentant par école élémentaire • 4 professeurs du collège • 1 CPE • 1 représentant des enseignants supp. • 1 représentant des enseignants du dispositif « Plus de maitres que de classes » • Toute autre personne pouvant apporter un avis ou une expertise en fonction de l'ordre du jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation et harmonisation des pratiques pédagogiques • Continuité des apprentissages • Propositions et mise en œuvre d'actions concrètes • Propositions de formations

V.2/Organisation du travail collaboratif et des formations

Premier degré	Second degré	Inter-degrés
<ul style="list-style-type: none">• Concertations et formations REP+• Animations pédagogiques (18h)• PAF (inscriptions individuelles)• Pilotage partagé circonscription/écoles	<ul style="list-style-type: none">• Concertations et formations REP+• Conseils pédagogiques• Conseils d'enseignement• Journées banalisées• PAF	<ul style="list-style-type: none">• Concertations et formations REP+• Conseil école-collège
Organisations propres au réseau		
PREMIER DEGRE : <i><u>REP+</u> : organisations spécifiques : journées de crédit-temps, modules d'1h30,...</i> <i><u>Pilotage partagé</u> : 6 commissions de travail pour l'ensemble de la circonscription : suivi des élèves, maternelle, vie scolaire, EAC, numérique, élémentaire.</i>		
INTER-DEGRES : <i><u>REP+</u> : 1h45, trois fois dans l'année : organisation éventuellement modulable au cours des 3 années du projet de réseau ;</i> <i><u>Conseil école-collège</u> : commissions liées au conseil écoles-collège mises en place pour des réalisations concrètes.</i>		

VALIDATION DU PROJET DE RESEAU

L'Inspecteur de l'Education Nationale

Le principal du collège

L'IA-IPR référent REP+

Le.....

Le.....

Le.....

.....

.....

.....

FICHE ACTION N° 1

INTITULE : Rallye-lecture (2016-2019)

AXE N° 1

Etat des lieux (2016) :

En CM2, 34% des élèves n'ont pas acquis (ou ne sont pas sur le point d'acquérir) les compétences du socle commun en français. De plus, le quartier est à très forte majorité défavorisé ou très défavorisé (87.5% des familles) avec un accès limité aux œuvres littéraires.

Une des difficultés pour la mise en place de défis-lectures inter-degrés réside dans l'éloignement géographique des écoles par rapport au collège. La mise en place facilitée de transports pour les classes est une condition à ces projets.

Objectifs de l'action :

Travailler les compétences des champs disciplinaires français et EMC. Travail en interdisciplinarité.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Rappeler aux enseignants que la circonscription prête des séries d'ouvrages.	
Formation			Donner aux enseignants (PE, professeurs supplémentaires, PLC français) des exemples de projets rallye-lecture.	
Organisation/moyens			Séries de livres en quantité suffisante. Echanges par mail entre les écoles et le collège. Besoin de transport pour des rencontres.	
Management			Projet à mener en premier lieu par les professeurs supplémentaires REP+.	

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Au moins une école participant à un rallye-lecture au cours de l'année en lien avec le collège	Au moins une école participant à un rallye-lecture au cours de l'année en lien avec le collège	Au moins deux écoles participant à un rallye-lecture au cours de l'année en lien avec le collège

Contenu et déroulé de l'action :

Mise en lien des enseignants grâce aux professeurs supplémentaires REP+, au coordonnateur, au cours des réunions de concertation cycle 3. Incitation du coordonnateur pour lancer l'action sur au moins une école en 2016-2017. Demande de transport auprès de la mairie pour une rencontre en fin de projet.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

2019 : Au moins deux écoles ont réalisé un rallye-lecture au cours de l'année 2018-2019 avec le collège. Le pourcentage d'élèves en CM2 n'ayant pas acquis (ou n'étant pas sur le point d'acquérir) les compétences du socle commun en français est inférieur à 30%.

FICHE ACTION N° 2

INTITULE : Projet « C'est génial » (2017-2019)

AXE N° 1

Etat des lieux :

A définir au départ du projet (2017)

Objectifs de l'action :

Développer la culture scientifique, la démarche d'investigation raisonnée

Matériel à prévoir/organisation :

A définir au départ du projet (2017)

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information				
Formation				
Organisation/moyens				
Management				

2016-2017	2017-2018	2018-2019

Contenu et déroulé de l'action :

A définir au départ du projet (2017)

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

A définir au départ du projet (2017)

FICHE ACTION N°3

INTITULE : Projet « Percus'trad » (2018-2019)

AXE N° 1

Etat des lieux (2016) :

Le chant est largement enseigné en classe comme le prévoient les programmes de l'école, tandis que la pratique instrumentale, exigeante en termes de compétences professionnelles, de moyens (équipement des élèves, structures d'accueil, formation...), bien que féconde, est logiquement négligée à l'école élémentaire. Un financement est demandé pour les écoles. La continuité au collège est souhaitée d'autant plus que la 6^{ème} appartient au cycle 3 dans la réforme proposée.

Objectifs de l'action :

- Contribuer à la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Former les enseignants pour inscrire la pratique musicale dans la vie quotidienne de la classe.
- Permettre aux élèves d'accéder à la pratique instrumentale individuelle et collective, d'enrichir leur culture personnelle, de privilégier le contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles
- Rapprocher les structures culturelles et l'Ecole pour contribuer à la dynamique culturelle d'un territoire.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2 et cycle 3	Cycle 4
Information		<i>Percus'Trad, s'inspire de la méthode PERCUSTRA, initiée par les pédagogues des percussions de Strasbourg. Documents existants à fournir aux enseignants.</i>	
Formation		<i>Donner aux enseignants des outils nécessaires afin d'accéder à la pratique (percussions) individuelle et collective.</i>	
Organisation /moyens		<i>Etablir un partenariat avec le Centre Culturel Village-Titan du Port pour développer la pratique artistique et culturelle. Faciliter la rencontre avec les artistes et les œuvres et favoriser l'accès aux sites culturels de la ville en finançant intervenants, musiciens, transports. Mise à disposition d'un pôle culturel ou d'une salle. Mise à disposition d'un ensemble de percussions traditionnelles. Travail conjoint des enseignants et d'un artiste. Mise en place du volet artistique et culturel dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.</i>	
Management		<i>Enseignants engagés – inspection du Port et collège</i>	

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Ecoles		Ecoles	Ecoles + collège

Contenu et déroulé de l'action :

Dans un premier temps, une formation sera proposée aux enseignants pour qu'ils possèdent des outils afin de pratiquer les rythmes. Ensuite, les enseignants initieront la pratique rythmique avec les élèves ainsi que les procédés musicaux abordés lors du stage. Les enseignants s'appuieront aussi sur l'intervention d'un artiste (Village-Titan, Tribaloya, Somans) pour permettre aux élèves de conjuguer pratique des percussions, rencontre d'œuvres et fondement d'une culture artistique personnelle.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Réalisation d'un partenariat avec une structure culturelle. Bilan de la formation des enseignants quant à son exploitation en classe. Mise en œuvre en classe des apports de cette formation. Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle. Nombre d'élèves pratiquant la musique dans les écoles. Nombres d'élèves poursuivant la pratique des percussions hors temps scolaire. Impact sur les résultats des élèves et le climat scolaire. Qualité de la restitution finale.

FICHE ACTION N° 4

INTITULE : Projet « créole » (2017-2019)

AXE N° 2

Etat des lieux (2016) :

A définir au départ du projet (2017)

Objectifs de l'action :

A définir au départ du projet (2017)

Matériel à prévoir/organisation :

A définir au départ du projet (2017)

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information				
Formation				
Organisation/moyens				
Management				

2016-2017	2017-2018	2018-2019

Contenu et déroulé de l'action :

A définir au départ du projet (2017)

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

A définir au départ du projet (2017)

FICHE ACTION N° 5

INTITULE : Salon des parents en lien élémentaire/collège (2017-2019)

AXE N° 3

Etat des lieux (2017) :

A définir au départ du projet (2017)

Objectifs de l'action :

A définir au départ du projet (2017)

Matériel à prévoir/organisation :

A définir au départ du projet (2017)

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information				
Formation				
Organisation/moyens				
Management				

2016-2017	2017-2018	2018-2019

Contenu et déroulé de l'action :

A définir au départ du projet (2017)

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

A définir au départ du projet (2017)

FICHE ACTION N° 6

INTITULE : cross écoles/collège (2016-2019)

AXE : autres actions

Etat des lieux (2016) :

Les élèves de CM2 ont peu de lien avec le collège avant leur entrée en 6^{ème}, en rapport avec l'éloignement géographique des établissements pour la plupart d'entre eux.

Objectifs de l'action :

Travailler sur un projet EPS en parallèle CM2/collège, favoriser l'arrivée en 6^{ème} des futurs élèves.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Informations données dès la rentrée par le coordonnateur-réseau auprès des enseignants de CM2.	
Formation			/	
Organisation/moyens			Transport pour l'ensemble des classes de CM2 afin de se rendre au collège. Organisation du cross prévue par les PLC-EPS.	
Management			PLC-EPS, lien avec les écoles fait par le coordonnateur.	

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Toutes les classes de CM2 du secteur participent au cross.	Toutes les classes de CM2 du secteur participent au cross.	Toutes les classes de CM2 du secteur participent au cross.

Contenu et déroulé de l'action :

Organisé juste avant les vacances d'octobre, ce cross a lieu sur une matinée. Les parcours, la sécurité, la remise des prix sont organisés par le collège. Le coordonnateur organise les transports, payés par la Mairie (2 bus) et par le collège (1 bus).

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Progrès des élèves en EPS (en particulier sur la course longue) au cours du projet en CM2 (août à octobre).

Résultats des élèves de CM2 à comparer avec ceux des élèves de 6^{ème} qui indiqueront leur motivation. Arrivée en 6^{ème} facilitée, interactions entre élèves de 5^{ème} et nouveaux élèves de 6^{ème} dès la rentrée.

FICHE ACTION N° 7

INTITULE : Projets ULIS/primaire (2016-2019)

AXE : autres actions

Projet(s) à définir chaque début d'année par l'enseignant(e) nommé(e) sur le poste d'ULIS-collège.

Les années précédentes, des projets artistiques ont été menés avec l'école élémentaire et l'école maternelle Hoareau, les plus proches du collège (chants, théâtre).

Outre les aspects liés à l'EMC concernant le travail des élèves ordinaires avec des élèves en situation de handicap, l'un des intérêts réside dans le fait que l'école élémentaire Hoareau a une ULIS-école et que une partie des élèves de ce dispositifs seront accueillis ensuite en ULIS-collège.

FICHE ACTION N° 8

INTITULE : accès Pronote pour les écoles (2016-2019)

AXE N° 1

Etat des lieux (2016) :

Un compte Pronote a été créé par le collège pour une utilisation dans les écoles. Le coordonnateur et l'ATICE ont organisé l'installation de l'application sur les ordinateurs des Directeurs des écoles élémentaires.

Objectifs de l'action :

Suivre les résultats des anciens élèves pour les enseignants d'école élémentaire. Réajuster sa pratique en fonction de ces résultats. Accentuer le lien entre les écoles et le collège concernant les outils et les attendus en 6^{ème}.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Le coordonnateur rappellera à chaque début d'année aux directeurs d'élémentaire le fonctionnement de Pronote.	
Formation			Passage du coordonnateur dans les écoles pour éventuellement aider les enseignants à l'utilisation de l'application.	
Organisation/moyens			Matériel informatique et connexion Internet dans les écoles. Intervention de l'ATICE auprès du rectorat pour ôter les éventuels blocages de connexion.	
Management			/	

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Tous les enseignants de cycle 3 utilisent l'application et savent y naviguer.	Tous les enseignants de cycle 3 utilisent l'application et savent y naviguer.	Tous les enseignants de cycle 3 utilisent l'application et savent y naviguer.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Construction des progressivités cycle 3 en connaissant davantage les attendus et les outils utilisés au collège et en tenant compte des lacunes récurrentes repérées chez les élèves en fin de cycle 3.

FICHE ACTION N° 9

INTITULE : Réunions d'harmonisation CM2/6^{ème} (2016-2019)

AXE N° 2

Etat des lieux (2016) :

De nombreuses sous-actions sont réunies ici : réunion PE/PLC et CPE pour la passation des informations concernant les élèves en difficultés (PPRE/PAP passerelle), accueil des élèves de CM2 au collège sur une matinée en juin afin qu'ils comprennent le fonctionnement de la 6^{ème} et s'y préparent, groupes de paroles en amont avec l'infirmière scolaire pour atténuer les angoisses des futurs collégiens, tests de fluence et de compréhension passés à tous les élèves de CM2 en juin par un enseignant supplémentaire REP+ afin de préparer les groupes d'AP en amont.

Objectifs de l'action :

Favoriser l'entrée en 6^{ème} des nouveaux élèves du collège et en particulier pour les élèves en difficulté ou fragiles.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Passée par le coordonnateur auprès des acteurs de ces actions.	
Formation			/	
Organisation/moyens			Bus pour le transport de 3 des 4 écoles élémentaires du secteur pour la visite au collège.	
Management			Articulation de ces actions chapeauté par le coordonnateur, actions menées par différents acteurs sur le terrain (CPE, infirmière, PE, PLC, RASED,...).	

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Conserver ces actions en les adaptant/les étoffant en fonction des réussites de l'année précédente ou des améliorations à apporter (modifier la ½ journée d'accueil : la placer avant le choix des familles)	Conserver ces actions en les adaptant/les étoffant en fonction des réussites de l'année précédente ou des améliorations à apporter (modifier la ½ journée d'accueil : la placer avant le choix des familles)	Conserver ces actions en les adaptant/les étoffant en fonction des réussites de l'année précédente ou des améliorations à apporter (modifier la ½ journée d'accueil : la placer avant le choix des familles)

Contenu et déroulé de l'action :

Programme de ces étapes concernant l'harmonisation CM2/6^{ème} à définir chaque année en fin d'année scolaire avec les pilotes du réseau.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Groupes d'AP mis en place dès la rentrée de 6^{ème}, moins d'élèves « perdus » à l'entrée au collège, mise en place de davantage de différenciation en 6^{ème} pour les élèves repérés en difficultés en primaire.

FICHE ACTION N° 10

INTITULE : Portes-ouvertes SEGPA (2016-2019)

AXE N° 2 et 3

Etat des lieux (2016) :

Une ½ journée d'accueil des parents et des futurs élèves de SEGPA est organisée depuis 2015 par le coordonnateur et les Directeurs des 2 SEGPA de la circonscription. Le nombre de refus de parents a diminué de 10 points depuis 2014 (40% de refus de parents en 2014, 30% en 2015). Il faut noter qu'il y a encore beaucoup de parents qui ne se rendent pas à cette ½ journée de portes-ouvertes et qui, par la suite, refusent l'orientation. Une information plus étayée auprès des parents sera nécessaire pour cette action sur la période 2016-2019.

Objectifs de l'action :

Rassurer les parents et les futurs élèves en les informant sur l'organisation de la SEGPA, les débouchés,...

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Après accord de l'IEN, des principaux et des directeurs de SEGPA concernant le calendrier, le coordonnateur informe les directeurs. Ceux-ci informent ensuite les parents.	
Formation				
Organisation/moyens				
Management				

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Projet identique à l'année 2015-2016, mais prévoir un document déjà fait (par le coordonnateur en amont) à destination des parents afin que les informations soient mieux passées par les écoles.	Ajuster le projet en fonction des réussites et des limites repérées l'année précédente.	Ajuster le projet en fonction des réussites et des limites repérées l'année précédente.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Arriver à moins de 20% de refus de parents pour les orientations en SEGPA en 2019.

FICHE ACTION N° 11

INTITULE : Liens avec le GUT et le DRE (2016-2019)

AXE N° 2

Etat des lieux (2016) :

Lien peu construit entre les établissements et le GUT ainsi que le DRE.

Objectifs de l'action :

Favoriser les liens entre les dispositifs éducatifs et sociaux et les établissements.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information	Le coordonnateur fait le lien entre les établissements et le DRE pour le suivi des élèves à besoins socio-éducatifs	Le coordonnateur fait le lien entre les établissements et le DRE pour le suivi des élèves à besoins socio-éducatifs	Le coordonnateur-réseau et/ou les coordonnateurs de niveau font le lien entre les établissements et le DRE pour le suivi des élèves à besoins socio-éducatifs	Le coordonnateur -réseau et/ou les coordonnateurs de niveau font le lien entre les établissements et le DRE pour le suivi des élèves à besoins socio-éducatifs
Formation	/	/	/	/
Organisation/ moyens	Rencontres 3 fois par année scolaire entre le coordonnateur et les éducateurs ou responsables des structures socio-éducatives.	Rencontres 3 fois par année scolaire entre le coordonnateur et les éducateurs ou responsables des structures socio-éducatives.	Rencontres plusieurs fois dans l'année entre le coordonnateur-réseau et/ou les coordonnateurs de niveau et les éducateurs ou responsables des structures socio-éducatives.	Rencontres plusieurs fois dans l'année entre le coordonnateur-réseau et/ou les coordonnateurs de niveau et les éducateurs ou responsables des structures socio-éducatives..
Management	/	/	/	/

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Rencontres 3 fois par an + développement des projets (prévention, actions éducatives,...) avec les écoles et le collège.	Rencontres 3 fois par an + développement des projets (prévention, actions éducatives,...) avec les écoles et le collège.	Rencontres 3 fois par an + développement des projets (prévention, actions éducatives,...) avec les écoles et le collège.

Contenu et déroulé de l'action :

Le coordonnateur propose aux directeurs des écoles de lui fournir la liste des élèves pour lesquels ils ont fait un signalement CRIPEN. Le coordonnateur rencontre ensuite un responsable du GUT afin de s'assurer que tous les dossiers ont été pris en compte par la structure. Il fait également un retour auprès des directeurs. Des actions et projets éducatifs ou de prévention seront également mis en place dans les écoles et au collège par le GUT et le DRE (jeux dangereux, alimentation,...).

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Au moins 2 établissements bénéficiant d'un projet de prévention mené par le GUT et/ou le DRE. Plus aucun souci de transmission de signalement entre les écoles et le GUT (objectif zéro élève « oublié »).

FICHE ACTION N° 12

INTITULE : ½ journée de solidarité commune écoles/collège (2016-2019)

AXE N° 1, 2 et 3

Etat des lieux (2016) :

Difficultés pour réunir les enseignants de 1^{er} et 2nd degré, en dehors des concertations et formations REP+ inter-degrés.

Objectifs de l'action :

Favoriser le lien entre les PE et les PLC/PLP. Faciliter l'organisation des commissions liées au conseil écoles/collège

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Par les pilotes du réseau.	Par les pilotes du réseau.
Formation			A définir en fonction des thèmes abordés au cours de ces ½ journées.	A définir en fonction des thèmes abordés au cours de ces ½ journées.
Organisation/moyens			Au collège. Plusieurs salles de classe pour répartir les groupes de travail.	Au collège. Plusieurs salles de classe pour répartir les groupes de travail.
Management			Pilotes du réseau, coordonnateur.	Pilotes du réseau, coordonnateur.

2016-2017	2017-2018	2018-2019
½ journée organisée entre mars et juin. Annoncée avant novembre par les pilotes du réseau.	½ journée organisée entre mars et juin. Annoncée avant novembre par les pilotes du réseau.	½ journée organisée entre mars et juin. Annoncée avant novembre par les pilotes du réseau.

Contenu et déroulé de l'action :

Réunion en plénière puis groupes de travail par thèmes (commissions issues du conseil écoles-collège) puis retour final et bilan en plénière.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Création d'outils, de progressivités, de projets inter-degrés.

FICHE ACTION N° 13

INTITULE : Concertations et formations REP+ inter-degrés (2016-2019)

AXE N° 1, 2 et 3

Etat des lieux (2016) :

Difficultés d'organisation des réunions de concertations et formations REP+ inter-degrés (créneaux d'1h30 en fin de journée)

Objectifs de l'action :

En complément de l'action 12 (journée de solidarité commune école-collège), mettre en place des rencontres inter-degrés REP+ sur 1 journée par an (5h15) ou sur 3 séances d'1h45 par an (en fonction de l'organisation choisie en début de chaque année scolaire).

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Organisation à définir par les pilotes au début de l'année scolaire 2016-2019 (créneaux d'1h45, journées banalisées,...)	Organisation à définir par les pilotes au début de l'année scolaire 2016-2019 (créneaux d'1h45, journées banalisées,...)
Formation			A définir en fonction des thèmes abordés au cours de concertations/formations.	A définir en fonction des thèmes abordés au cours de concertations/formations.
Organisation/moyens			A définir en fonction de l'organisation choisie.	A définir en fonction de l'organisation choisie.
Management			A définir en fonction de l'organisation choisie.	A définir en fonction de l'organisation choisie.

2016-2017	2017-2018	2018-2019
A définir en fonction de l'organisation choisie.	A définir en fonction de l'organisation choisie.	A définir en fonction de l'organisation choisie.

Contenu et déroulé de l'action :

Sous la forme de concertations avec animateurs (coordonnateur-réseau, formateurs REP+,...) et éventuellement de formations (formateurs proposés par les « formateurs REP+ » ou sollicités par la circonscription).

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Outils créés, harmonisation au sein du cycle 3 (pédagogie, progressivités, évaluations, ...),...

FICHE ACTION N° 14

INTITULE : Projet Hermès (2016-2019)

AXE N° 1

Etat des lieux (2016) :

Difficulté d'un grand nombre d'élèves pour argumenter et débattre, pour se faire une image mentale. Beaucoup d'élèves ont également des difficultés à entrer également dans l'écrit. Enfin, de nombreux élèves du secteur ne sont pas assez « nourris » culturellement.

Objectifs de l'action :

Donner du sens à l'écriture, travailler l'argumentation, l'écoute, la représentation mentale, favoriser le nourrissage culturel... Importance de la trans-disciplinarité pour des élèves qui ne trouvent pas toujours du sens dans les apprentissages.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information				
Formation		Formation pour les enseignants sur la manière de mener un débat de classe.	Formation pour les enseignants sur la manière de mener un « atelier hermès » en accueil le matin.	
Organisation/moyens		Ouvrages pour mener des ateliers philosophiques.	Recueils de textes à définir (progressivité du CM1 à la 6 ^{ème} à élaborer).	
Management				

2016-2017	2017-2018	2018-2019
-Formations apportées dans le cadre des journées REP+. -Construction des progressivités sur le cycle 3 (pour éviter une redondance dans les textes choisis).	Formations complémentaires apportées dans le cadre des journées REP+.	Bilans en conseil écoles-collège sur l'évolution des compétences et du comportement des élèves.

Contenu et déroulé de l'action :

-Cycle 2 : Mener des ateliers philosophiques, des débats de classe,...
-Cycle 3 : Mener des « ateliers Hermès » à l'entrée en classe : 15 minutes de lecture de texte, 15 minutes de débat sur un thème issu du texte puis 10 minutes d'écriture (sans correction par le professeur).

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

-Projet suivi par les 4 écoles concernant le cycle 3 (au moins une classe par école), en lien avec la 6^{ème}.
-Progrès des élèves concernant l'argumentation, la représentation mentale.
-Moins d'absentéisme et diminution des comportements violents à l'école.

FICHE ACTION N° 15

INTITULE : Construction de progressivités Cycle 3 (2016-2019)

AXE N° 1, 2 et 3

Etat des lieux (2016) :

Nouveau cycle 3 à la rentrée 2016 – CM1-CM2-6^{ème}. Progressivités à construire par les enseignants de ce cycle en lien avec le nouveau programme.

Objectifs de l'action :

Construire des progressivités cycle 3 dans les 8 champs disciplinaires (répartis en 5 domaines) du nouveau programme.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			-Information sur le nouveau programme cycle 3 (pilotes du réseau, formateurs REP+,...). -Visites inter-degrés pour connaître et comprendre le fonctionnement de l'autre degré.	
Formation			Formations sur les 8 champs disciplinaires (5 domaines) et la trans-disciplinarité, au cours des journées REP+, de la ½ journée de solidarité, des commissions issues du conseil écoles-collège,...	
Organisation/moyens			Ateliers de travail par domaine pour construire et faire évoluer les progressivités, au cours des journées REP+, de la ½ journée de solidarité, des commissions issues du conseil écoles-collège,...	
Management			Pilotes du réseau, formateurs REP+, coordonnateur-réseau.	

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Construction des progressivités sur les 8 champs disciplinaires	Premier bilan et réajustements des progressivités	Bilan des 3 années et réajustements éventuels.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Progressivités construites dans les 8 champs disciplinaires du CM1 à la 6^{ème} avant juin 2017, affichées et utilisées dans les classes par les enseignants qui se les approprient (en les faisant évoluer en équipe).

FICHE ACTION N° 16

INTITULE : Harmonisation des pratiques et des outils écoles/collège (2016-2019)

AXE N° 1 et 2

Etat des lieux (2016) :

Fonctionnement très différent entre l'école élémentaire et le collège (gestion de classe, évaluations, vocabulaire, consignes, outils des élèves, règlements intérieurs, outils de suivi des élèves en difficulté...)

Objectifs de l'action :

Faciliter la transition élémentaire-collège pour les élèves grâce à des pratiques et des outils harmonisés.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Visites inter-degrés pour connaître et comprendre le fonctionnement de l'autre degré.	
Formation				
Organisation/moyens			-Organisation par binômes, visites, puis bilan en commun. -Travail par atelier sur différents thèmes afin d'harmoniser les pratiques et les outils (Au cours des journées REP+, de la ½ journée de solidarité, des commissions issues du conseil écoles-collège,...)	
Management				

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Harmonisation des méthodes d'évaluation et des outils de suivi des élèves en difficulté.	Harmonisation des outils utilisés par les élèves (classeurs, cahiers,...)	Harmonisation des méthodes de gestion de classe (mesures éducatives, règlements,...)

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Cycle 3 harmonisé, en 2019, concernant les pratiques (évaluations, consignes communes) et les outils (suivi des élèves, règlement intérieur et règles de vie à l'école) sur l'ensemble des 4 écoles élémentaires ainsi que le collège.

FICHE ACTION N° 17

INTITULE : Scolarisation des enfants des moins de 3 ans et classe-passerelle (2016-2019)

AXE N° 1 et 3

Etat des lieux (2016) :

*Existence d'un classe passerelle et ouverture possible d'un dispositif-passerelle dans le futur proche.
Accueil des moins de 3 ans à l'école maternelle en petite section (pas de classe toute petite section).*

Objectifs de l'action :

- Offrir aux enfants et aux familles un lieu d'ouverture, d'échanges et de rencontre.*
- Permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner l'enfant tout au long de sa scolarité et être ainsi de véritables acteurs de la vie scolaire de leur enfant.*
- Faciliter la séparation de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école.*
- Permettre l'adaptation de l'enfant au monde scolaire en respectant son rythme.*
- Permettre aux enfants de s'adapter progressivement à la vie en collectivité.*
- Respecter l'enfant dans son développement, et l'accompagner vers les premiers apprentissages.*

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information	Missions et rôle spécifique de l'enseignant. Charte maternelle.			
Formation	Proposée par la circonscription. M@gistère.			
Organisation/ moyens	Réunion avec les parents. Organisation dirigée par le directeur de l'école.			
Management	Rôle de l'enseignant auprès des enfants, des parents.			

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Ecoles ciblées par l'inspection en partenariat avec le service des écoles municipal.	Ecoles ciblées par l'inspection en partenariat avec le service des écoles municipal.	Ecoles ciblées par l'inspection en partenariat avec le service des écoles municipal.

Contenu et déroulé de l'action :

- Accueillir les enfants et leurs familles dans un lieu où ils ont plaisir à revenir.*
- Permettre aux enfants de se repérer et de s'adapter au monde scolaire tout en respectant ses besoins et les spécificités de son âge.*
- Permettre des apprentissages passant par le jeu.*
- Permettre aux enfants de s'adapter progressivement à la vie en collectivité et à devenir élève.*
- Permettre aux enfants de se repérer et de s'adapter au monde scolaire tout en respectant son rythme*
- Faciliter la séparation de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école.*
- Offrir aux enfants et aux familles un lieu d'ouverture, d'échanges et de rencontre.*
- Permettre aux enfants de s'adapter progressivement à la vie en collectivité.*
- Donner aux parents la possibilité de jouer leur rôle éducatif dans l'institution scolaire, en établissant un autre mode relationnel avec les enseignants.*

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Quatre domaines seront précisément évalués en 2019 :

- la séparation avec les parents,*
- l'entrée dans le langage,*
- l'adaptation au rythme scolaire,*
- la socialisation.*

FICHE ACTION N° 18

INTITULE : Améliorer l'efficacité du dispositif PDMQDC (2016-2019)

AXE N° 1 et 2

Etat des lieux (2016) :

Ce dispositif concerne les 4 écoles élémentaires du secteur, pour la rentrée 2016. L'action de l'enseignant « plus de maîtres que de classes » est ciblée sur le cycle 2. Près de 500 élèves du cycle 2 sur le secteur sont concernés avec une modalité de travail conseillée telle que la co-intervention.

Objectifs de l'action :

*Prévenir la difficulté scolaire. Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun. Acquérir des instruments fondamentaux de la connaissance (orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie. Les champs disciplinaires privilégiés sont conformes aux attendus : le **français** majoritairement, puis les **mathématiques**. Plusieurs domaines de compétences doivent être régulièrement proposés: conscience phonologique, décodage, compréhension de textes, enrichissement lexical, numération, résolution de problèmes mais aussi quelques compétences sociales et civiques (devenir élève, vivre ensemble).*

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information		Rappeler aux enseignants que ce dispositif est validé suite à un projet qui lie besoins des élèves et prévention et qu'il est complémentaire aux autres dispositifs.		
Formation		Formation proposée, réunion de travail avec directeurs, RASED, CPC...		
Organisation / moyens		Les équipes peuvent s'appuyer sur le guide « aides aux élèves » Echanges entre les enseignants du cycle 2, concertations, réunions avec le CPC. Les bilans sont régulièrement organisés.		
Management		Projet à mener en premier lieu par les professeurs maîtres +. Suivi du dispositif par les CPC. Évaluation par l'I.E.N. via les indicateurs de pilotage (bilan des aides, résultats des élèves aux évaluations du palier 1, taux de retard scolaire, nombre de P.P.R.E., bilan des inspections) et lors des évaluations d'école.		

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Cycle 2 des 4 écoles élémentaires du réseau.	Cycle 2 des 4 écoles élémentaires du réseau.	Cycle 2 des 4 écoles élémentaires du réseau.

Contenu et déroulé de l'action :

Le co-enseignement est une alternative aux réponses externalisées qui ne sont pas miraculeuses et qui privent parfois les élèves les plus fragiles d'apprentissages essentiels. La gestion de l'hétérogénéité ne peut se résumer à « enfermer » des élèves dans des groupes de niveau. Le co-enseignement est une modalité d'accompagnement pédagogique, ancrée dans la réalité de la classe, qui prend positivement en compte la diversité des profils scolaires. La concertation demeure nécessaire à tous les niveaux (classe, cycle, école, comité de pilotage, circonscription) pour que les aides apportées soient pleinement efficaces.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Evaluations diagnostiques communes par niveau. Demandes d'aides et suivis des élèves par le R.A.S.E.D., en lien avec l'enseignant PDMQDC. Résultats des évaluations aux paliers 1 et 2 du socle commun.

FICHE ACTION N° 19

INTITULE : Améliorer l'efficacité du dispositif des professeurs supplémentaires REP+ (2016-2019)

Etat des lieux (2016) :

Ce dispositif, qui concerne les 4 écoles élémentaires du secteur et le collège, cible son action sur le cycle 3. Sur le secteur, près de 300 élèves du cycle 3 sont potentiellement concernés par la co-intervention.

Objectifs de l'action :

*Prévenir la difficulté scolaire. Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun. Acquérir des instruments fondamentaux de la connaissance (orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie. Les champs disciplinaires privilégiés sont conformes aux attendus : le **français** et les **mathématiques**. Plusieurs domaines de compétences doivent être régulièrement proposés: conscience phonologique, décodage, compréhension de textes, enrichissement lexical, numération, résolution de problèmes mais aussi quelques compétences sociales et civiques (devenir élève, vivre ensemble).*

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Rappeler aux enseignants que ce dispositif est validé suite à un projet qui lie besoins des élèves et prévention et qu'il est complémentaire aux autres dispositifs.	
Formation			Formation proposée, réunion de travail avec directeurs, CPC...	
Organisation / moyens			Les équipes peuvent s'appuyer sur le guide « aides aux élèves » Echanges entre les enseignants du cycle 3, concertations, réunions avec le coordonnateur. Les bilans sont régulièrement organisés.	
Management			Projet à mener en premier lieu par les professeurs supplémentaires REP+ Suivi du dispositif par le coordonnateur. Évaluation par l'I.E.N. et le Principal via les indicateurs de pilotage (bilan des aides, résultats des élèves aux évaluations, taux de retard scolaire, nombre de P.P.R.E., bilan des inspections) et lors des évaluations d'école.	

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Cycle 3 des 4 écoles élémentaires du réseau.	Cycle 3 des 4 écoles élémentaires du réseau.	Cycle 3 des 4 écoles élémentaires du réseau.

Contenu et déroulé de l'action :

La gestion de l'hétérogénéité ne peut se résumer à « enfermer » des élèves dans des groupes de niveau. Le co-enseignement est une modalité d'accompagnement pédagogique, ancrée dans la réalité de la classe, qui prend positivement en compte la diversité des profils scolaires. La concertation demeure nécessaire à tous les niveaux (classe, cycle, école, comité de pilotage, circonscription) pour que les aides apportées soient pleinement efficaces.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Evaluations diagnostiques communes par niveau. Suivis des élèves en lien avec l'enseignant supplémentaire REP+. Résultats des évaluations aux paliers 1 et 2 du socle commun. Base de travail des évaluations conduites par le Comité de Pilotage.

FICHE ACTION N° 20

INTITULE : Comité de pilotage commun aux 3 réseaux de la circonscription (2016-2019)

AXE N° 1, 2 et 3

Etat des lieux (2016) :

Après la création des réseaux d'éducation prioritaires (RAR) en 2006, des comités de pilotage par secteur étaient organisés. Afin d'harmoniser ces réunions sur la circonscription du Port et d'apporter des réponses communes et spécifiques aux trois réseaux existants, l'organisation proposée a été de mettre en place un comité de pilotage et un comité consultatif. Ce fonctionnement a perduré jusqu'à la disparition des ECLAIR. Avec la mise en place des REP et REP +, il existe un comité de pilotage commun 3 fois par an et des conseils écoles/collège par secteur.

Objectifs de l'action :

Réunir les pilotes des réseaux pour définir ensemble la politique de l'éducation prioritaire à mettre en place de manière harmonisée (mais en tenant compte des spécificités de chaque réseau) sur la circonscription du Port.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information				
Formation				
Organisation/ moyens			Au moins trois par an. Les réunions : à l'inspection ou dans l'un des collèges du Port.	
Management			Inspection du Port	

2016-2017	2017-2018	2018-2019
3 comités de pilotages communs par an.	3 comités de pilotages communs par an.	3 comités de pilotages communs par an.

Contenu et déroulé de l'action :

Le comité de pilotage commun est organisé par les coordonnateurs. Un ordre du jour est proposé par les pilotes. Sont présents l'IEN, les IA-IPR référents, les principaux de collège, les principaux-adjoints, les trois coordonnateurs des réseaux et toute personne pouvant apporter un avis ou une expertise en fonction de l'ordre du jour. C'est une instance d'impulsion et de suivi de la politique éducative globale du projet de réseau au sein du territoire dans lequel il est inscrit. En particulier, le comité de pilotage permet de définir les priorités à donner au travail partenarial et de faire un point d'avancement des actions menées. Elles pourront concerner la cohérence et la complémentarité avec les apprentissages de l'offre périscolaire (dans et hors l'école) et dans le cadre du projet éducatif territorial, les modalités de coopération avec le programme de réussite éducative et avec les services sociaux et de santé, les actions communes menées vers les parents.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Evolution des projets de réseau en fonction des réalités du terrain, harmonisation des pratiques dans la circonscription,...

FICHE ACTION N° 21

INTITULE : Création d'un guide d'entrée en maternelle, en élémentaire et au collège (à destination des parents) (2016-2019)

AXE N° 3

Etat des lieux (2016) :

L'un des axes stratégiques de la circonscription consiste à construire des actions afin de lier l'éducatif au pédagogique. En éducation prioritaire forte, un travail important est nécessaire afin d'aider et informer les parents concernant les attendus de l'école et leur rôle dans la scolarité de leur enfant.

Objectifs de l'action :

Aider et informer les parents concernant les attendus de l'école et leur rôle dans la scolarité de leur enfant.

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information	Par un guide donné aux parents à l'entrée de la PS	Par un guide donné aux parents à l'entrée du CP	Par un guide donné aux parents à l'entrée de la 6 ^{ème} .	
Formation	Travail sur le rôle de parents avec les associations locales	Travail sur le rôle de parents avec les associations locales	Travail sur le rôle de parents avec les associations locales	Travail sur le rôle de parents avec les associations locales
Organisation/moyens	Budget alloué par la Mairie pour la création de ces guides.	Budget alloué par la Mairie pour la création de ces guides.	Budget alloué par la Mairie pour la création de ces guides.	Budget alloué par la Mairie pour la création de ces guides.
Management				

2016-2017	2017-2018	2018-2019
	Distribution, à la rentrée, d'un guide par famille concernée par une entrée en PS, en CP et/ou en 6 ^{ème} d'un de leurs enfants.	Distribution, à la rentrée, d'un guide par famille concernée par une entrée en PS, en CP et/ou en 6 ^{ème} d'un de leurs enfants.

Contenu et déroulé de l'action :

Distribution d'un guide par famille concernée par une entrée en PS, en CP et/ou en 6^{ème}. Puis travail avec les associations locales (Farfar,...), le DRE, les services sociaux (GUT, ARPEJE,...) afin d'approfondir, avec les familles, la compréhension de ce guide.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

Baisse du nombre d'élève en grande difficulté à 15%, en particulier grâce au travail éducatif auprès des familles.

FICHE ACTION N° 22

**INTITULE : Ecole ouverte (accueil des élèves de CM au collège durant les petites vacances)
(octobre et mai) (2016-2019)**

AXE : Autres actions

Etat des lieux (2016) :

Les enfants du secteur ont souvent peu accès aux activités culturelles, exceptées dans le cadre de prises en charge par des associations locales ou des services sociaux de proximité (Farfar, DRE, GUT).

Objectifs de l'action :

*Rendre accessible aux enfants du secteur des activités éducatives variées (culture, nature, ...).
Favoriser la future entrée au collège pour les élèves de CM1 ou CM2.*

Matériel à prévoir/organisation :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Information			Le coordonnateur fait le lien entre le collège et les 4 écoles élémentaires du secteur.	
Formation				
Organisation/moyens			Organisé et financé par le collège, en invitant les élèves de CM1 et CM2 (dans une limite de places fixée par le collège en fonction du nombre d'activités proposées)	
Management				

2016-2017	2017-2018	2018-2019
Elèves de CM2 du secteur invités.	Elèves de CM2 du secteur invités.	Elèves de CM1 et CM2 du secteur invités.

Contenu et déroulé de l'action :

Distribution d'une fiche d'inscription auprès des familles des élèves de CM du secteur, au minimum 10 jours avant les vacances. Retour auprès des Directeurs des écoles au moins 5 jours avant les vacances. Puis retour auprès du coordonnateur qui fait le bilan des inscriptions auprès du collège. Si trop d'élèves inscrits, tirage au sort et information des familles la veille des vacances.

Indicateurs de réussite (contexte/performance) :

*Augmentation du nombre d'élèves qui participent à l'école ouverte.
Meilleure connaissance par les élèves des adultes encadrants du collège lors de l'entrée en 6^{ème} et des règles de vie du collège.*



LETTRES DE MISSION

- Assistant pédagogique REP+
- Professeur supplénaire REP+
- Coordonnateur-réseau

LETTRE DE MISSION – ASSISTANT PEDAGOGIQUE

Assistant pédagogique, affecté en REP ou REP+

Dans le cadre du dispositif « REP ou REP+ », l'assistant pédagogique doit avoir pris connaissance des programmes du niveau où il intervient. Sa mission se présente comme suit :

Au collège :

- Assurer les enseignements disciplinaires en classe de 6^{ème}, sous la responsabilité du PLC.
- Participer aux séances de soutien, de remédiation, d'aide au travail personnalisé.
- Contribuer à la mise en place et au suivi des PPRE.
- Participer au temps de concertation avec l'équipe pédagogique.
- S'impliquer dans les actions concernant la liaison CM2-6^{ème}.
- Participer au dispositif d'accompagnement éducatif du collège.

A l'école élémentaire :

- S'impliquer dans le dispositif d'aide dédié aux élèves de cycle 3
- Intervenir auprès du professeur des écoles pour faciliter la mise en œuvre de la différenciation pédagogique (co-intervention).
- Contribuer à la mise en place et au suivi des PPRE.
- Prendre en compte les résultats des évaluations des élèves pour définir avec le professeur les contenus, les supports et les modalités d'enseignement.
- Contribuer à l'évaluation régulière du dispositif d'aide en concertation avec le directeur et les enseignants.
- Participer au temps de concertation avec les équipes pédagogiques.

Bilan de son action :

Deux bilans d'activités sont programmés mi-décembre et fin juin. Ils sont présentés lors d'une réunion du conseil école - collège. La réorganisation des missions peut être envisagée en concertation avec l'intéressé.

LETTRE DE MISSION – PROFESSEUR SUPPLEMENTAIRE

Professeur certifié ou professeur des écoles supplémentaire, affecté en REP ou REP+

Dans le cadre du dispositif « REP ou REP+ », le professeur doit avoir pris connaissance des programmes du niveau où il intervient. Sa mission se présente comme suit :

Au collège :

- Assurer les enseignements disciplinaires dans les classes concernées.
- Participer aux séances de soutien, de remédiation, d'aide au travail personnalisé.
- Contribuer à la mise en place et au suivi des PPRE.
- Participer au temps de concertation avec l'équipe pédagogique.
- S'impliquer dans les actions concernant la liaison CM2-6^{ème}.
- Participer au dispositif d'accompagnement éducatif au collège.

A l'école élémentaire :

- S'impliquer dans le dispositif d'aide dédié aux élèves de cycle 3
- Intervenir auprès du PE titulaire de la classe pour faciliter la mise en œuvre de la différenciation pédagogique (co-enseignement).
- Contribuer à la mise en place et au suivi des PPRE.
- Prendre en compte les résultats des évaluations des élèves pour définir avec le PE titulaire de la classe, les contenus, les supports et les modalités d'enseignement.
- Contribuer à l'évaluation régulière du dispositif d'aide en concertation avec le directeur et l'équipe de cycle 3.
- Participer au temps de concertation avec les équipes pédagogiques.

Bilan de son action :

Deux bilans d'activités sont programmés mi-décembre et fin juin. Ils sont présentés lors d'une réunion du conseil école - collège. La réorganisation des missions peut être envisagée en concertation avec l'intéressé.

LETTRE DE MISSION – COORDONNATEUR-RESEAU

Le coordonnateur de réseau travaillera sous la responsabilité du (de la) Principal(e) du collège et de l' IEN de circonscription, et en lien avec l' IA-IPR référent du réseau, pilotes pédagogiques du réseau.

Sur le plan pédagogique, conformément au *Référentiel pour l'éducation prioritaire* et à la circulaire de *Refondation de l'éducation prioritaire*, ses missions sont les suivantes :

1) Mission de coordination

- Assurer la préparation et le suivi des rencontres de l'équipe de pilotage du réseau.
- Veiller à la mise en cohérence des actions envisagées dans le projet de réseau.
- Contribuer à coordonner et planifier les actions pédagogiques et éducatives définies dans le projet de réseau, notamment celles du cycle de consolidation (CM1, CM2, 6ème).
- Contribuer à favoriser le travail conjoint des enseignants du premier et du second degré, ainsi que le travail collaboratif des équipes.

2) Mission d'accompagnement

- Accompagner la mise en œuvre des actions de formation pour tous les acteurs du réseau (1^{er} et 2nd degrés), en prenant appui sur le plan de formation du projet de réseau.
- Développer les actions de liaison entre le collège et les écoles du réseau.
- Contribuer à l'évaluation des actions pédagogiques du projet de réseau.

3) Mission d'impulsion

- Renseigner les équipes sur le contexte du réseau.
- Faire connaître le référentiel de l'éducation prioritaire et celui des compétences du professeur.
- Informer les enseignants des évolutions institutionnelles et organisationnelles liées à la refondation de l'éducation prioritaire.
- Mutualiser et diffuser les réflexions, pratiques, démarches, documents pédagogiques validés par les pilotes pédagogiques.
- Encourager les initiatives de recherches et de productions pédagogiques inter-degrés.

Le coordonnateur veillera en outre à favoriser les actions en partenariat et la cohérence de celles existant sur le territoire du réseau (PEDT, CLEA, CLAS, REAAP, PRE, ...).

Sur le plan administratif, le coordonnateur aura à :

- Préparer et organiser les réunions du comité de pilotage du réseau et du Conseil Ecole Collège(CEC) avec les responsables du réseau.
- Rédiger les comptes rendus de ces réunions et assurer leur diffusion après approbation par les responsables du réseau.
- Tenir et suivre les tableaux de bord du réseau.
- Produire un bilan annuel des actions mises en œuvre dans le cadre du projet de réseau.

Le coordonnateur devra rendre compte de ses missions annuellement, dans un rapport d'activité transmis aux pilotes pédagogiques du réseau (Principal, IEN, IA-IPR) et dans le cadre d'un entretien de bilan et de prospective permettant l'ajustement de vos missions ; ces éléments participeront à son évaluation statutaire.

La présente lettre de mission est valable pour une année scolaire, renouvelable. Elle sera déclinée en fiche de poste par les pilotes pédagogiques du réseau (cf. page suivante).

FICHE DE POSTE – SECTEUR LE TOULLEC

Mission de gestion administrative du comité exécutif

- Préparer les conseils école-collège et les comités exécutifs avec le Principal et l'IEN ;
- Assurer et diffuser les comptes-rendus des réunions du comité exécutif ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions du comité exécutif ;
- Contribuer avec tous les membres du comité exécutif au suivi et à l'évaluation du projet du réseau ;
- Organiser les commissions liées au conseil école-collège et assurer la mise en œuvre des travaux qui en sont issus.

Mission d'information

- Avoir une solide connaissance des textes qui régissent l'éducation prioritaire ;
- Connaître le contexte pédagogique et son évolution en éducation prioritaire, en particulier le socle commun et ce qui en découle, le fonctionnement des dispositifs d'aide ;
- Connaître la déclinaison académique de l'éducation prioritaire ;
- Être capable d'informer les acteurs du réseau, aussi bien sur les évolutions nationales que sur ce qui se passe dans l'académie, dans la circonscription et dans son propre réseau, en concevant des outils de communication internes et externes ;
- Etre capable de diffuser les bonnes pratiques au sein du réseau.

Mission de coordination et accompagnement pédagogique

- Animer l'équipe des enseignants supplémentaires du premier et du second degré, et des assistants pédagogiques du réseau ;
- Impulser et coordonner des actions pédagogiques définies par le projet du réseau, en priorité celles qui contribuent à la liaison entre les écoles et le collège (notamment pour le suivi des élèves en difficulté, les orientations, l'accompagnement éducatif...)
- Organiser des formations et des temps de concertation inter-degré ;
- Encourager les initiatives de recherche et de production pédagogiques qui favorisent le lien entre le premier et le second degré ;
- Veiller à la mise en place de l'évaluation des actions pédagogiques.

Mission de relation avec les partenaires

- Favoriser les actions en partenariat ;
- Veiller à la mise en cohérence entre le réseau et les autres dispositifs territoriaux (politique de la ville,...)

Les activités du coordonnateur REP+ donneront lieu à la rédaction d'un rapport d'activité annuel qui sera transmis à l'IEN, au Principal et aux correspondants académiques.